

NOV 23 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE

UN COLLECTION

Distr.
LIMITEEA/C.3/34/L.53
26 novembre 1979FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
TROISIEME COMMISSION
Point 80 e) de l'ordre du jour

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT ET PAIX

Travaux préparatoires en vue de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix (1980)

Barbade, Egypte, Grenade, Guyane, Inde, Jamaïque, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines et Yougoslavie : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 33/189 concernant les dispositions matérielles et d'organisation en vue de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, qui doit se tenir en 1980,

Rappelant également sa résolution 33/185, par laquelle elle a adopté le sous-thème "emploi, santé et enseignement",

Convaincue de la nécessité d'assurer la préparation la plus efficace possible de la Conférence et d'en garantir le succès et l'efficacité des activités consécutives,

Notant que des réunions préparatoires régionales ont eu lieu à Paris, New Delhi et Caracas et que deux autres doivent se tenir à Lusaka et à Damas,

Ayant examiné le rapport du Comité préparatoire de la Conférence sur les travaux de sa deuxième session,

Ayant également examiné les propositions détaillées pour la Conférence qui figurent dans la note du Secrétaire général,

1. Approuve les recommandations contenues dans le rapport du Comité préparatoire concernant les activités relatives à la préparation de la Conférence mondiale de 1980;

2. Prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de prévoir les crédits nécessaires comme indiqué dans sa note aux fins ci-après :

- a) Assurer la participation à la Conférence mondiale de 1980 d'un représentant de chacun des pays les moins avancés,
- b) Veiller à ce que la documentation destinée à la Conférence soit établie de façon satisfaisante,
- c) Prendre les dispositions nécessaires pour que le rapport de la Conférence soit présenté à l'Assemblée générale lors de sa trente-cinquième session,
- d) En ce qui concerne les mesures proposées par le Département de l'information, renforcer les activités pertinentes prévues pour la période précédant la Conférence mondiale de 1980 et pendant la Conférence,
- e) Prendre les dispositions nécessaires pour assurer le succès des séminaires et réunions préparatoires de la Conférence,
- f) Fournir au secrétariat de la Conférence le personnel voulu et les ressources nécessaires aux déplacements du Secrétaire général de la Conférence,
- g) Tenir une troisième session du Comité préparatoire en 1980;

3. Prie aussi le Secrétaire général de chercher à obtenir des ressources extra-budgétaires pour assurer la participation à la Conférence mondiale de 1980 d'un représentant de chacun des pays en développement insulaires et sans littoral;

4. Prie en outre le Secrétaire général de s'efforcer de trouver les ressources extra-budgétaires nécessaires pour financer les activités d'information proposées pour la période suivant la Conférence;

5. Prend acte du règlement intérieur provisoire formulé par le Comité préparatoire à sa deuxième session et recommande que :

- a) La Conférence élise vice-présidents selon les modalités suivantes :
- b) Conformément au principe d'une répartition géographique équitable, les membres du Bureau soient choisis comme suit :

6. Prend note avec satisfaction de la déclaration du représentant du Danemark concernant les mesures prises par le Gouvernement danois dans l'optique de la résolution 33/189 de l'Assemblée générale sur l'organisation matérielle des travaux de la conférence;

7. Prie instamment les Etats Membres de veiller au bon déroulement des préparatifs de la Conférence dans leurs pays, y compris à la présentation d'études sur des projets et des programmes de développement qui ont permis d'améliorer la condition de la femme et de promouvoir sa participation au développement économique et social conformément à la résolution E/1978/32 du Conseil économique et social;

8. Prie les Etats Membres, les organismes compétents des Nations Unies et les institutions spécialisées de prendre toutes les mesures nécessaires, en utilisant notamment leurs ressources en matière d'information, pour mobiliser l'opinion publique à l'appui de la Conférence mondiale de 1980 et de ses objectifs.
